

**SAINT-RÉMY
LÈS-CHEVREUSE**

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 SEPTEMBRE 2015**

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL : 29

EN EXERCICE : 29

L'an deux mil quinze, le 24 septembre à 20 heures 30, les membres composant le Conseil municipal de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, légalement convoqués le 18 septembre 2015 conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Agathe BECKER, Maire.

Présents (24) : Madame Agathe BECKER, Maire

Monsieur Michel DECHELOTTE – Madame Claudine ROBIC - Madame Céline PERRIN – Monsieur Jean-Louis BINICK – Madame Isabelle THEISSIER – Monsieur Jean-Christophe HOUPLAIN - Monsieur Claude KAISER – Monsieur Claude LEMOGNE - Monsieur Edmond ROBIN – Monsieur Raymond GERARD - Madame Margaux DOS SANTOS - Madame Marie-Annick JALABERT – Monsieur Rodrigue CARONIQUE - Madame Laurence GALLY – Monsieur Dimitri MANOUSSIS – Monsieur Benoît MOUCHEL-DRILLOT - Madame Mariane ROS-GUEZET - Monsieur Dominique BAVOIL – Madame Dina BRUNELLO – Monsieur Jacques CAOUS - Monsieur Laurent GALLOIS – Madame Myriam SCHARTZ-GRANGIER - Monsieur Fabrice GAUDEL, *formant la majorité des membres en exercice.*

Absent(s) représenté(s) (5):

Monsieur Bernard ODIER représenté par Monsieur Jean-Louis BINICK- Madame Clara GARCIA représentée par Madame Claudine ROBIC - Madame Françoise BRUNET représentée par Monsieur Jean-Christophe HOUPLAIN - Madame Lynda PAUZNER représentée par Madame Isabelle THEISSIER – Monsieur Julien CRETIN représenté par Madame Céline PERRIN.

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Claude LE MOGNE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

ADMINISTRATION GENERALE

78/575/15/79- Installation d'un nouveau conseiller municipal

Le Conseil municipal A PROCÉDE à l'installation de Monsieur Raymond GERARD en qualité de conseiller municipal de la commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

78/575/15/80-Approbation de la modification des statuts du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY)

Le Conseil municipal

Article 1 : **A DECIDE**, à l'unanimité, d'approuver la modification des statuts du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la vallée de l'Yvette (SIAHVY), en leur nouvelle forme,

Article 2 : **A DECIDE**, à l'unanimité, d'adhérer aux compétences suivantes :

Spécifique	Principales		Complémentaires		
	Compétence rivière	Compétence assainissement	Assainissement collectif	Assainissement non collectif	Eaux pluviales
Pilotage du bassin versant Orge/Yvette	X	X		X	

Article 3 : **A DECIDE**, à l'unanimité, d'accepter l'adhésion de la CALPE.

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

POUR : 29 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

EAU ET ASSAINISSEMENT

78/575/15/81 -Rapport annuel d'activité du SIAHVY

Le Conseil municipal **A PRIS ACTE** de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'année 2014, élaboré par le SIAHVY, tel que joint en annexe de la présente délibération, et **A CHARGE** Madame le Maire d'en assurer la mise à disposition auprès du public par son dépôt au secrétariat général de la mairie aux horaires habituels d'ouverture de la mairie.

78/575/15/82 -Rapport annuel du délégataire du service public de l'eau potable

Le Conseil municipal **A PRIS ACTE** de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2014, tel que joint en annexe de la présente délibération et **A CHARGE** Madame le Maire d'en assurer la mise à disposition auprès du public par son dépôt au secrétariat général de la mairie aux horaires habituels d'ouverture de la mairie.

78/575/15/83 -Rapport annuel du délégataire du service de l'assainissement

Le Conseil municipal **A PRIS ACTE** de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'année 2014, tel que joint en annexe de la présente délibération et **A CHARGE** Madame le Maire d'en assurer la mise à disposition auprès du public par son dépôt au secrétariat général de la mairie aux horaires habituels d'ouverture de la mairie.

ADMINISTRATION GENERALE

78/575/15/84- Approbation d'une convention avec le barreau de Versailles pour les permanences de consultations juridiques

Le Conseil municipal **A APPROUVE** les termes de la convention à passer avec le barreau de Versailles pour l'organisation de permanences gratuites à destination des saint-rémois, le 1^{er} samedi de chaque mois, pour un coût de 186,97 euros HT indexé annuellement selon l'indice INSEE.

PRECISE que les crédits figurent au budget de la commune, à l'article 6226.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire, notamment ladite convention.

POUR : 29 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

RESSOURCES HUMAINES

78/575/15/85 - Modification du tableau des emplois

Le Conseil municipal A **DECIDE** d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées :

- La création de deux postes d'attaché territorial permanents à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2015, pour exercer les fonctions de Directeur général des services et de responsable des affaires générales,
- La suppression du poste d'attaché principal permanent à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2015, suite au départ de la Directrice générale des services,
- La création d'un poste de rédacteur territorial permanent à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2015, pour exercer les fonctions de responsable des finances,
- La création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe permanent à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2015, pour permettre un reclassement,
- La suppression d'un poste de technicien permanent à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2015, pour transformer le poste en adjoint technique,
- création de deux postes d'adjoints techniques permanents à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2015, pour les régisseurs de l'espace Jean Racine,
- la suppression des postes de surveillants cantine, dont 12 contrats à durée déterminée et 6 contrats à durée indéterminée, ces derniers repris par la Fédération Léo Lagrange, dans le cadre du marché d'animation,
- La création de deux postes d'adjoints techniques à temps complet non permanents en accroissement temporaire d'activité, à compter du 1^{er} octobre 2015, pour renforcer les services techniques,

A **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012,

A **DIT** que le tableau des emplois ci-annexé est établi au 1^{er} octobre 2015.

POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 6 (Monsieur Dominique BAVOIL, Madame Dina BRUNELLO, Monsieur Jacques CAOUS, Monsieur Fabrice GAUDEL, Madame Myriam SCHWARTZ-GRANGIER, Monsieur Laurent GALLOIS)

78/575/15/86 -Modification du régime indemnitaire du personnel communal

Le Conseil municipal A **DECIDE** d'instituer le régime indemnitaire pour les filières, cadres d'emplois et grades suivants, en complément de tous ceux qui existent actuellement :

Filière technique :

GRADE	INTITULE PRIMES ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION	
Ingénieur Territorial jusqu'au 6 ^{ème} échelon	Prime de service et de rendement	Indemnité spécifique de service
	Montant fixe annuel de base en vigueur (maximum : double du montant annuel de base)	Taux de base x coefficient du grade x coefficient géographique x nombre de titulaires du grade (maximum 115 % du taux de base si agent seul dans son grade ou cadre d'emploi)

Le coefficient applicable au grade est fixé réglementairement. Le coefficient de modulation individuelle peut être modifié dans la limite maximale autorisée, pour tenir compte des fonctions exercées et de la qualité des services rendus.

Filière Animation :

GRADES	INTITULE PRIMES ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION	
Animateur jusqu'à l'indice 380	Indemnité administration et Technicité (I.A.T.)	Indemnité exercice missions préfecture (I.E.M.P.)
	Montant de référence annuel en vigueur indexé sur l'indice 100 Coefficients : de 0 à 8	Montant de référence annuel en vigueur Coefficients : de 0 à 3
Animateur à compter de l'indice 380	Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS)	Indemnité exercice missions préfecture (I.E.M.P.)
	Montant de référence annuel en vigueur indexé sur l'indice 100 Coefficients : de 0 à 8	Montant de référence annuel en vigueur Coefficients : de 0 à 3

Le versement de l'ensemble de ces primes tiendra compte des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées à l'emploi occupé et de la qualité des services rendus.

A RAPPELLE que l'attribution du régime indemnitaire sera suspendue en cas de maladie, sauf dans les cas suivants : maternité, accident du travail, maladie ordinaire de moins de 30 jours cumulés sur l'année et supprimé en cas de sanction disciplinaire. En cas d'absence supérieure à 30 jours, il sera proratisé.

A PRECISE que le reste des conditions et dispositions définies dans les délibérations du conseil municipal du 25 juin 2007, du 30 juin 2008, du 14 décembre 2011, du 29 janvier 2015 demeure inchangé.

A DONNE pouvoir à Madame le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 6 (Monsieur Dominique BAVOIL, Madame Dina BRUNELLO, Monsieur Jacques CAOUS, Monsieur Fabrice GAUDEL, Madame Myriam SCHWARTZ-GRANGIER, Monsieur Laurent GALLOIS)

FINANCES – FISCALITE

78/575/15/87-Vote du taux de la Taxe sur la consommation finale d'électricité (TFCE)

Le Conseil municipal **A DECIDE** de fixer à 8,5 le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité pour les consommations d'électricité effectuées sur le territoire de la commune.

POUR : 23 ABSTENTION : 0 CONTRE : 6 (Monsieur Dominique BAVOIL, Madame Dina BRUNELLO, Monsieur Jacques CAOUS, Monsieur Fabrice GAUDEL, Madame Myriam SCHWARTZ-GRANGIER, Monsieur Laurent GALLOIS)

78/575/15/88 -Budget principal - Décision modificative n°2015-002

Le Conseil municipal **A ADOPTE** la décision modificative n°2015-2, Budget principal, par chapitre, pour l'exercice 2015, conformément au tableau figurant en annexe n°1.

PRÉCISE que la nouvelle balance globale du Budget Principal pour l'exercice 2015 s'établit ainsi qu'il suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	11 750 021,00 €	5 192 071,00 €
Dépenses	11 750 021,00 €	5 192 071,00 €

A DONNE pouvoir à Madame le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 6 (Monsieur Dominique BAVOIL, Madame Dina BRUNELLO, Monsieur Jacques CAOUS, Monsieur Fabrice GAUDEL, Madame Myriam SCHWARTZ-GRANGIER, Monsieur Laurent GALLOIS)

ACCESSIBILITE ET CADRE DE VIE

78/575/15/89 -Autorisation de présenter la demande de prorogation et de validation des délais d'exécution de l'agenda d'accessibilité programmée (AD'AP)

Le conseil municipal **A AUTORISE** Madame le Maire à demander l'octroi de deux périodes supplémentaires pour la mise en œuvre de l'AD'AP soit une période totale de 9 ans,
A DONNE tous pouvoirs au Maire pour entreprendre les démarches nécessaires à la mise en œuvre et signer tous actes à intervenir pour l'application de la présente délibération.
POUR : 29 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

78/575/15/90 -Avis sur les travaux entrepris sur la Réserve Naturelle Régionale (RNR) du Val et Coteau de Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Le conseil municipal **A DONNE** un avis favorable aux travaux programmés tels qu'ils sont définis dans le dossier technique transmis par le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.
POUR : 29 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

78/575/15/91-Approbation d'une convention de partenariat avec le PNR pour le baladobus

Le Conseil municipal **A APPROUVE** les termes de la convention de partenariat entre la commune et le syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, selon laquelle la commune s'engage à verser annuellement 420 euros,
A AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant,
A DIT que les crédits figurent au budget,
A DONNE pouvoir à Madame le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.
POUR : 29 CONTRE : 0 ABSENTION : 0

TRAVAUX ET VOIRIE

78/575/15/92-Groupement de commandes avec les villes de Chevreuse, Lévis Saint-Nom, pour le renouvellement du bail voirie

Le Conseil municipal **A APPROUVE** la mise en place d'un groupement de commandes, entre les communes de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Chevreuse, Lévi saint-Nom et **A AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de groupement et tout document s'y rapportant.
POUR : 26 CONTRE : 0 ABSTENSIONS : 3 (Monsieur Dominique BAVOIL, Madame Dina BRUNELLO, Monsieur Jacques CAOUS)

CULTURE ET ASSOCIATIONS

78/575/15/93 -Adoption des tarifs de location des salles de l'Espace Jean Racine (EJR)

Le Conseil municipal **A FIXE** les tarifs de location de l'Espace Jean Racine suivants :

Grande salle + Cafétéria	Journée semaine	Soirée semaine	Spectacle week-end	Spectacle dimanche et jour férié (+20%)	Forfait vendredi samedi dimanche	Journée Répétition (hors dimanche et férié)
Associations Saint Rémoises	150	250	500	600	1500	100
Associations "extérieures"	200	350	700	840	2100	150
Spectacles "ouverts" hors asso	400	700	1300	1560	3900	200
Entreprises ou privés SRLC	400	700	1300	1560	3900	200
Entreprises ou privés Ext.	600	900	1800	2160	5400	400
Gratuité	0	0	0	0	0	0

Cafétéria seule (+ hall)	Journée semaine	Soirée semaine	Evénement week-end	Evénement dimanche et jour férié	Forfait vendredi samedi dimanche (-20%)	
Associations Saint Rémoises	50	75	125	125	300	
Associations "extérieures"	75	100	150	150	360	
Entreprises ou privés SRLC	150	200	300	300	720	
Entreprises ou privés Ext.	200	300	500	500	1200	
Gratuité	0	0	0	0	0	

Salle d'Exposition - Conférence	Journée semaine	Soirée semaine	Evénement week-end	Evénement dimanche et jour férié	Forfait vendredi samedi dimanche (-20%)	
Associations Saint Rémoises	50	75	125	125	300	
Associations "extérieures"	75	100	150	150	360	
Expo/Conf. "ouverte" hors asso	150	200	300	300	720	
Entreprises ou privés SRLC	150	200	300	300	720	
Entreprises ou privés Ext.	200	300	500	500	1200	
Gratuité	0	0	0	0	0	

A DECIDE de l'application de cette tarification à compter du 1^{er} octobre 2015,

A DIT que le montant de la caution est reconduit au même niveau que précédemment, soit 1 000 euros.

A DONNE pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

POUR : 23 **CONTRE** : 0 **ABSTENTIONS** : 6 (Monsieur Dominique BAVOIL, Madame Dina BRUNELLO, Monsieur Jacques CAOUS, Monsieur Fabrice GAUDEL, Madame Myriam SCHWARTZ-GRANGIER, Monsieur Laurent GALLOIS)

EDUCATION ET RESTAURATION SCOLAIRE

78/575/15/94 -Approbation d'un avenant n°2 au marché de restauration scolaire de fourniture et de confection des repas pour la ville de Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Le Conseil municipal **A APPROUVE** les termes de l'avenant n°2 au marché de restauration scolaire de fourniture et de conception des repas pour la ville de Saint-Rémy-lès-Chevreuse,

A AUTORISE Madame le Maire à signer cet avenant et toute pièce y afférente,

A DIT que les crédits figurent au budget,

A DONNE pouvoir à Madame le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

POUR : 26 **CONTRE** : 0 **ABSTENTIONS** : 3 (Monsieur Fabrice GAUDEL, Madame Myriam SCHWARTZ-GRANGIER, Monsieur Laurent GALLOIS)

78/575/15/95 - Approbation du procès-verbal du 18 juin 2015

Le Conseil municipal **A ADOPTE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 juin 2015.

A DONNE pouvoir à Madame le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 Monsieur Dominique BAVOIL, Madame Dina BRUNELLO, Monsieur Jacques CAOUS, Monsieur Fabrice GAUDEL, Madame Myriam SCHWARTZ-GRANGIER, Monsieur Laurent GALLOIS ne prennent pas part au vote.

78/575/15/96- Approbation du procès-verbal du 9 juillet 2015

Le Conseil municipal **A ADOPTE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 9 juillet 2015.

DONNE pouvoir à Madame le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 Monsieur Dominique BAVOIL, Madame Dina BRUNELLO, Monsieur Jacques CAOUS, Monsieur Fabrice GAUDEL, Madame Myriam SCHWARTZ-GRANGIER, Monsieur Laurent GALLOIS ne prennent pas part au vote.

✓ Information du Conseil municipal sur les décisions prises par Madame le Maire.

Décision n°021/2015, portant sur la signature de la convention de partenariat avec le PRIF (Prévention Retraite Ile de France, groupement de coopération sociale et médico-sociale) en vue de développer une démarche de prévention pérenne et multifactorielle à l'intention des retraités de la commune.

Décision n° 022/2015, portant sur la signature du contrat de maintenance du logiciel PVE FINES- Matériel PDA SK20F, pour l'installation, la formation des utilisateurs, la garantie et la maintenance des équipements SK20F ainsi que le téléchargement des mises à jour du logiciel PVE FINES, avec la société M et C, sise 41, rue Germain, 69006 LYON, à compter du 14 février 2015, pour 1 an.

Décision n° 023/2015, portant sur la signature d'un marché à procédure adaptée n°2015-002 avec la société CODRA SARL sise 157, rue des Blains – 92220 BAGNEUX, pour les études et l'assistance en vue de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, dont la décomposition du prix global et forfaitaire s'élève à 79 150,00 € HT soit 94 980,00€TTC.

Décision n° 024/2015, portant sur la signature d'une convention relative aux missions du Service de médecine préventive du centre de gestion pour la Mairie de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, par laquelle il met à disposition de la mairie, soit un médecin de médecine préventive, soit un médecin et une infirmière, afin d'assurer la surveillance médicale des agents et de mener des actions de prévention sur le lieu de travail.

~~~~~

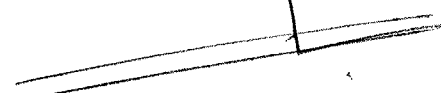
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 26.

Le Secrétaire de séance,



Claude LE MOGNE

Le Maire,



Agathe BECKER